

2021-22 Titre I, Partie A Abess Park

Plan d'engagement des parents et
des familles de l'école *élémentaire*
Abess Park

Nom de l'école : Abess Park Elementary School #: 263

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE

Résultats financiers et programmatiques de l'exercice précédent

Aperçu financier de l'exercice précédent

Aperçu programmatique de l'exercice

Résultats/objectifs globaux pour l'année scolaire en cours

ÉVÉNEMENTS D'ENGAGEMENT DES PARENT



« Traitez les enfants comme s'ils faisaient une différence et ils le feront. »



ASSURANCES

Je certifie par la présente que tous les faits, chiffres et représentations faits dans le présent Plan fédéral de mobilisation des parents et des familles sont véridiques, exacts et conformes à la déclaration d'assurance de ces renonciations. En outre, toutes les lois, réglementations et procédures applicables; les exigences administratives et programmatiques; et des procédures de contrôle fiscal et de tenue des dossiers seront mises en œuvre pour assurer une responsabilisation adéquate pour l'utilisation des fonds dans le cadre de ce projet. Tous les dossiers nécessaires pour étayer ces exigences seront disponibles pour examen par le personnel local, étatique et fédéral approprié. Je certifie en outre que toutes les dépenses seront obligatoires à compter de la date de prise en vigueur et avant la date de fin du projet. Les décaissements ne seront déclarés qu'en fonction de ce projet et ne seront pas utilisés pour des fonds de contrepartie sur ce projet ou sur tout projet spécial, là où cela est interdit. Kristin M. Shore

professionnelles des enseignants et des paraprofessionnels de l'école [article 1112(e)(1)(A)(i)(I) et article 1112(c)(1)(A)(ii)].

ÉVALUATION DES BESOINS

L'évaluation des besoins est le fondement du plan de mobilisation des parents et des

d'évaluation des besoins fournissent des données sur l'année précédente et qui peuvent être utilisées pour prendre des décisions sur la mise en œuvre du plan pour l'année à venir. De cette façon, les décisions ne sont pas arbitraires, mais basées sur des

Résultats financiers et programmatiques de l'exercice précédent

Aperçu financier de l'exercice précédent

(cette section n'est pas obligatoire pour les nouvelles écoles du titre I)

des familles de l'année		

S'il restait des fonds à la fin de l'année, expliquez pourquoi les fonds n'ont pas été entièrement

COMMUNICATION ET ACCESSIBILITÉ

s sont les possibilités de prise de décision offertes aux parents sur le site de l'école?

(2) Comment l'école communiquera

(2) Communication d'OAC (brochure, chapiteau, courriel, Communicateur Blackboard, bulletin

(5) L'école communique

Comment l'école soumettra

titre I du district s'il y a des préoccupations des parents au sujet de la mise en œuvre du plan à l'échelle de l'école du titre I qui ne sont pas satisfaisantes pour eux? [Article 1116 de l'ESEA]

Les commentaires des parents seront recueillis par l'école au moyen de sondages et d'évaluations de chaque programme. L'école fournira des informations au Bureau du titre 1 par courriel, des commentaires et des préoccupations qui seront portés à l'attention de l'école.

RÉUNIONS DE PARENTS ET DE FAMILLE FLEXIBLES

enfants participants à l'école doivent être invités et recevoir l'invitation à assister à l'assemblée annuelle. Cette réunion informera les parents de la participation de leur école en vertu de l'article 1116 de l'ESEA et expliquera les exigences de la subvention du titre I, partie A, y compris ce qui est disponible pour les parents et le droit des parents d'être impliqués. [Article 1116 (c) (1)] de l'ESEA]



IMPLICATION DES PARENTS ET DES FAMILLES

Expliquer comment l'école fait participer les parents et les familles de manière organisée, continue et opportune à la planification, à l'examen et à l'amélioration des programmes du titre I, y compris les fonds du titre I, partie A de l'école sont

planification, l'examen et l'amélioration des programmes du titre 1 en invitant et en faisant participer

Comment l'école fournira d'enfants ou des visites à domicile, de tels services liés à l'engagement des parents pour s'assurer mobilisation? [Article 1116 (c) (2) de l'ESEA]

Continuer avec le décalage de l'heure de début des événements en arrière d'une demi

Garde d'enfants - s pratiques pour engager les élèves / frères et sœurs avec

Services supplémentaires pour éliminer les obstacles afin d'encourager la participation à l'événement - fournir de la nourriture, revenir à l'heure de début de l'événement d'une demi heure, augmenter la notification des événements à venir à 1, 2 et 4 semaines à l'avance

RÉUNIONS DE FAMILLE FLEXIBLES

<p>répondaient le mieux à leurs besoins en matière de réunions et d'activités de participation des parents? [Article 1116 (c) (2) de l'</p>
<p>Quels documents l'école possède elle indiquant que les besoins des parents en matière d'heures de réunion, de transport, de garde d'enfants et de visites à domicile pour l'engagement familial ont</p>
<p>Notes de la réunion d'évaluation des besoins en développement du</p>
<p>Cochez tout ce qui s'applique.</p>

RÉUNION ANNUELLE REQUISE

<p>Décrivez les mesures précises que votre école prendra pour tenir l'assemblée annuelle de début d'année afin d'informer les parents et les familles des élèves participants au sujet du programme titre I de l'école et des activités d'engagement des parents et l'ESEA]</p>
<p>_____</p> <p><u>l'avance</u></p> <p>Étape 2 : Partagez l'objectif du financement du titre 1 et la façon dont notre école établira un</p> <p>_____</p> <p>Étape 3 : Examiner la note de l'école, les données d'évaluation de l'état et les objectifs de l'école en cours</p> <p>_____</p> <p>Étape 5 : Examiner le plan d'engagement des parents et des familles</p> <p>_____</p>

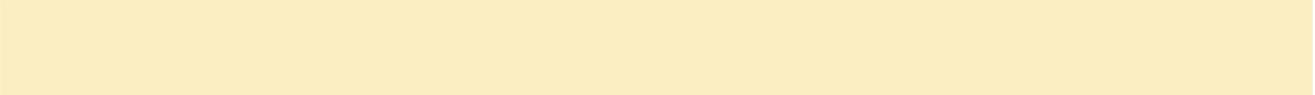
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

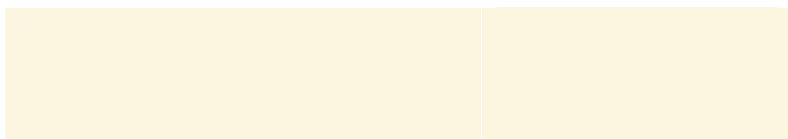
Lorsqu'une école reçoit des fonds du titre I, partie A, elle est responsable du renforcement de

académiques difficiles de l'État; Évaluations nationales et locales; comment surveiller les progrès et le travail de leur enfant; l'alphabétisation; comment utiliser la technologie; et d'autres strat

d'apprentissage. Tous les fonds dépensés en vertu de cette section devraient s'aligner sur cette section et sur la réalisation des objectifs du plan à l'échelle de l'école du participer les parents et les familles. [Article 1116 e) de l'ESEA]

RENFORCER LES CAPACITÉS DES PARENTS ET DES MEMBRES DE LA FAMILLE





PARENT COMPACT

La LEA doit s'assurer que chaque école participante, en collaboration avec les parents des responsabilités de l'école de fournir un programme d'études et un enseignement de haute qualité dans un environnement d'apprentissage favorable et efficace; traite de l'importance d'une communication continue entre les enseignants et les parents; décrit l'engagement de chaque parent sera responsable de soutenir l'apprentissage de son enfant; et fait l'objet de discussions avec les parents d'élèves du primaire.

En tant qu'école du titre I, quelles preuves fournirez

L'équipe administrative veillera à ce que les enseignants et le personnel disposent des ressources nécessaires. Le processus de développement du pacte sera examiné et approuvé par l'équipe de l'assemblée annuelle en août/septembre 2021 et des journées portes ouvertes, avant le lancement du pacte. Une copie du pacte sera fournie aux familles pendant qu'une copie aura lieu à l'école. De plus, des copies de la discussion de la conférence seront fournies aux familles qu'une discussion aura lieu à l'école.

Comment le directeur s'assurera-t-il que les conférences requises sont mises en œuvre

L'administration recueillera des copies de chaque pacte école parents pour s'assurer que l'information est diffusée. Pour les familles qui ne peuvent pas assister à une conférence à l'école, une conférence virtuelle sera organisée et une copie sera envoyée par la poste à leur domicile. Les familles qui ne répondent pas ou qui n'assistent pas seront

PERSONNEL ENSEIGNANT

La LEA doit veiller à ce que chaque école mettant en œuvre un programme du titre I

réussite scolaire de l'État

La LEA doit s'assurer que tout le personnel enseignant travaillant dans les écoles, financé en tout ou en partie par le titre I, partie A, satisfait aux exigences légales d'être certifié par l'État. La LEA doit s'assurer que les paraprofessionnels de l'enseignement travaillent sous la supervision directe d'un enseignant.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ENSEIGNANTS ET DES MEMBRES DU PERSONNEL

Lorsqu'une école reçoit des fonds du titre I, partie A, elle est chargée d'éduquer les

Nom de l'activité			L'activité	Preuve d'efficacité
<i>l'équipe Title 1</i>				<i>d'évaluation, suivi auprès des</i>

l'équipe Title 1

